

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
COMPORTANT UN ACCORD CONCERNANT L'ASSURANCE-
CHÔMAGE

Intervenu à Ottawa, les 6 et 12 mars 1942

(Traduction)

I

*Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures
au Ministre des Etats-Unis*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 6 mars 1942.

No 22

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous mander que les représentants de la Commission d'Assurance-Chômage du Canada et de l'Office de la Prévoyance Sociale des Etats-Unis d'Amérique ("Social Security Board") se sont concertés dernièrement au sujet des problèmes d'intérêt mutuel que fait naître la législation des deux pays.

Les Etats-Unis d'Amérique, en promulguant la Loi de la Prévoyance Sociale (loi du 14 août 1935, c. 531, 49 Stat. 620, 42 U.S.C., c. 7 (Supp.), subséquentement modifiée par la loi du 10 août 1939, c. 666, 53 Stat. 1360), ont pourvu à l'application aux Etats-Unis d'Amérique par les Gouvernements fédéral et des Etats d'une politique d'assurance-chômage. Le Parlement du Canada, en votant la loi d'assurance-chômage de 1940, chapitre 44 des Statuts du Canada de 1940, a prévu l'application d'une politique d'assurance-chômage au Canada.

Il existe maintenant une législation d'assurance-chômage dans les divers Etats des Etats-Unis d'Amérique ainsi qu'au Canada.

Les représentants de la Commission d'Assurance-Chômage et de l'Office de la Prévoyance Sociale en sont venu à la conclusion qu'il y aurait avantage à coordonner et à unifier l'application de ces législations de manière à éviter qu'il y ait double cotisation pour de mêmes services et double indemnité pour de mêmes périodes de chômage.

En vue d'obtenir ce résultat, le Gouvernement du Canada est disposé à conclure avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique l'accord dont le texte est annexé à la présente Note.* L'accord entrerait en vigueur un mois à compter de la date de votre réponse marquant que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique donne son adhésion à la proposition du Gouvernement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

Pour le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,

N. A. ROBERTSON.

* Pour l'annexe voir *infra*, page 5.